

sol'iage

solutions innovantes pour
l'autonomie et la gerontechnologie



Le pôle **Allongement de la vie**
Charles Foix / Ivry-sur-Seine

Bourse Charles Foix

REGLEMENT 2012

avec le soutien de



AG2R LA MONDIALE



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DES ACTEURS.....	4
La grappe d'entreprises SOLIAGE	4
Le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix.....	5
La Bourse Charles Foix	6
Les partenaires financiers de la Bourse Charles Foix.....	6
MODALITES DES CANDIDATURES	7
Article 1 : Critères d'éligibilité des candidats	7
Article 2 : Procédure d'inscription	7
SELECTION DES CANDIDATS	8
Article 3 : Jury « Utilité et Innovation ».....	8
Article 4 : Jury « Faisabilité et Profitabilité »	9
Article 5 : Indicateurs d'évaluation	10
MODALITES DE REMISE DE LA BOURSE CHARLES FOIX EDITION 2012	10
Article 6 : Attribution de la Bourse Charles Foix.....	10
Article 7 : Remise officielle de la Bourse Charles Foix	10
SUIVI DES LAUREATS.....	11
Article 8 : Engagements du lauréat.....	11
Article 9 : Modalités de versement.....	11
Article 10 : Suivi par la grappe d'entreprises SOLIAGE.....	11
CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION	12
Article 11 : Protection intellectuelle	12
Article 12 : Confidentialité	12
Article 13 : Communication	12
DISPOSITIONS LEGALES.....	12
Article 14 : Cas d'annulation du bénéfice de la Bourse Charles Foix.....	12
CONTACTS SOLIAGE	13

PRESENTATION DES ACTEURS

La grappe d'entreprises SOLIAGE¹

L'association SOLIAGE, créée en 2010, est devenue « grappe d'entreprises » après sa labellisation par la DATAR² en janvier 2011. Cette grappe d'entreprises est une forme de cluster d'innovation. Son ambition est de fédérer l'ensemble des acteurs franciliens et nationaux sur le marché de la gérontechnologie afin d'encourager, de susciter et d'accélérer le développement de nouveaux produits et/ou services. SOLIAGE est intégrée au Pôle Allongement de la vie Charles Foix dont elle représente l'axe « gérontechnologies et autonomie ».

SOLIAGE réunit environ 80 acteurs dans trois grands collèges :

1. Collège « Représentants d'utilisateur, prescripteurs, financeurs de l'autonomie et institutionnels » ;
2. Collège « Industriels et commerciaux » ;
3. Collège « Formation, recherche, innovation et développement économique ».

SOLIAGE :

- promeut les solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants sur le territoire de l'Ile de France.
- encourage la création, le développement et la diffusion des solutions innovantes ayant une valeur ajoutée tant sociale (amélioration qualité / confort de vie des utilisateurs, optimisation des coûts de santé) qu'économique (création d'entreprises, d'emplois, de chiffre d'affaires).
- représente et promeut au niveau local, régional, national et international les valeurs, motivations et intérêts de l'ensemble des acteurs du marché en Ile de France.
- provoque le développement des liens entre les acteurs au travers d'actions structurantes (soliaMatinale, Forum), d'outils (soliannuaire de services, site internet) et de services communs.
- contribue activement au développement du marché de la gérontechnologie en favorisant les échanges entre les pouvoirs publics, les collectivités locales et les entrepreneurs.
- facilite la découverte d'opportunités commerciales et sensibilise les représentants d'utilisateurs à la connaissance et utilisation des gérontechnologies.
- propose au porteur de projet un bouquet de services présenté ci-après.

¹ SOLutions Innovantes pour l'Autonomie et GÉrontechnologie.

² Délégation interministérielle de l'Aménagement du Territoire et de l'Attractivité Régionale.

SOLIAccueil	Réaliser un diagnostic de votre projet d'innovation grâce aux compétences et connaissances d'une équipe multidisciplinaire composée des acteurs du marché des gérontechnologies et de l'innovation.
SOLIAformation	Acquérir une vision globale du marché et des compétences à associer dans le développement de votre projet d'innovation. Construire les bases de votre plan d'affaires et de votre modèle économique par l'étude de cas réels et l'expertise d'acteurs reconnus du secteur.
SOLIAccompagnement	Recevoir un coaching personnalisé de l'idée au lancement sur le marché de votre projet d'innovation. Ce coaching est basé sur les compétences et connaissances des membres (prestataires de services) de SOLIAGE et de son écosystème.
Bourse Charles Foix	Financer une étude de votre projet d'innovation qui présente suffisamment de preuves (utilité, innovation, faisabilité et profitabilité) de succès relatif sur le marché visé.
Forum des gérontechnologies	Se tenir informé sur le marché des gérontechnologies. Présenter son projet d'innovation ou produit commercialisé (ou en cours) à de nombreux acteurs du marché des gérontechnologies et de l'innovation.
SOLIAMatinale	Rencontrer en petits comités les décideurs, responsables ou acheteurs, et s'informer sur leur structure, leur stratégie, leurs besoins et leur intérêt pour les gérontechnologies.
SOLIAnnuaire des services	Sélectionner un prestataire de service selon le degré de maturité de votre projet d'innovation. Entrer en contact avec un réseau de professionnels couvrant l'ensemble des domaines liés à l'innovation (marketing, commercial, financier, juridique, technique, sanitaire, etc.).

Présentation de l'offre de services de Soliage pour le porteur de projet.

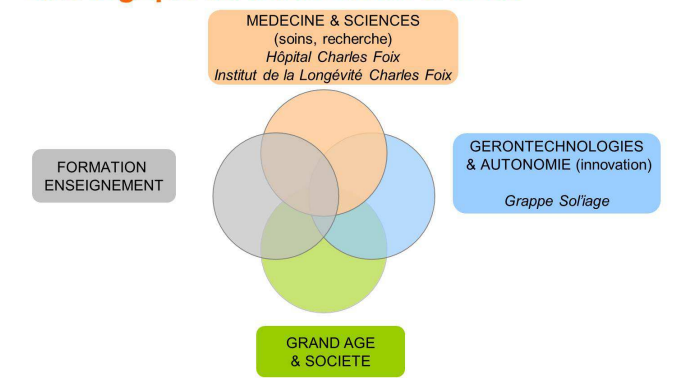
Le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix

Soliage est intégrée au Pôle Allongement de la Vie Charles Foix. Ce pôle rassemble depuis 11 ans des partenaires autour du défi que constitue l'allongement de la vie : « **Vivre bien, plus longtemps** ».

Le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix s'est développé autour du site de référence que constitue le groupe hospitalier Pitié Salpêtrière Charles Foix, Centre Hospitalier Universitaire (CHU) gériatrique de référence, un des plus grands en Europe. Centre étant sous la tutelle de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP).

Fédérateur et innovant, le Pôle est une expérience émergente unique, associant, autour du vieillissement et dans une approche pluridisciplinaire, aussi bien des chercheurs et enseignants que du personnel médical et paramédical, des entreprises et des collectivités. Ces acteurs en association se sont organisés dans une logique de fertilisation croisée autour de quatre axes majeurs.

Le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix : une logique de fertilisation croisée



La Bourse Charles Foix

La Bourse Charles Foix est une action qui vise à inciter et à soutenir des projets innovants portés par des porteurs de projet (entrepreneur ou intrapreneur). Ces projets d'innovation **doivent démontrer qu'ils améliorent la qualité de vie des personnes âgées en situation de perte d'autonomie et de faciliter le travail des aidants**. Elle a également pour objectif de renforcer et valoriser les liens entre les partenaires de la recherche, de l'innovation, du monde médical et d'accélérer ainsi la mise à disposition de produits et services innovants répondant à la fois aux besoins de la personne âgée et des aidants (personnel soignant et famille). SOLIAGE a développé une procédure de sélection des dossiers de candidature unique en France avec des experts de l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette sélection vise à mesurer que le projet est utile, innovant, faisable et réalisable et profitable. SOLIAGE assure enfin le suivi et l'évolution des projets primés.

Les partenaires financiers de la Bourse Charles Foix

→ **Le Conseil général du Val de Marne, la ville d'Ivry /s Seine, la ville de Vitry /s Seine et le Fonds européen de développement régional** sont des partenaires historiques du Pôle allongement de la vie Charles Foix. Ces collectivités financent depuis 2004 le fonctionnement et le fonds d'innovation de la Bourse Charles Foix. Ils ont participé au financement de 27 projets d'innovation pour un montant de plus de 270 000 euros. Ces partenaires participent activement au financement de la grappe d'entreprises SOLIAGE. Ils contribuent enfin au développement économique du territoire innovant du Val de Marne.

→ **Prémalliance et Ag2r La Mondiale**, institutions de retraite complémentaire partenaires, dans le cadre de leur action sociale en faveur de leurs ressortissants les plus démunis et dans le souci plus large de préserver l'autonomie des personnes âgées, financent depuis 2011 la Bourse Charles Foix et son fonctionnement. Ces deux caisses de retraite des salariés du secteur privé ont permis à la Bourse Charles Foix de conforter sa reconnaissance en France.

→ **La DATAR**, dans le cadre de la labélisation de SOLIAGE, finance depuis 2012 la Bourse Charles Foix et son fonctionnement.

→ **Le FEDER**, finance depuis 2008 cette action, lui donnant ainsi une dimension européenne.

MODALITES DES CANDIDATURES

Article 1 : Critères d'éligibilité des candidats

Les candidats sont des porteurs de projet, soucieux de développer un nouveau produit et/ou service au service des personnes âgées et des aidants. Ces porteurs de projet doivent être :

→ **Un centre de compétences** (centre de recherche public ou privé, école) qui justifie un partenariat avec une entreprise (PME ou entreprise en cours de création) dans le cadre du projet présenté.

→ Une **entreprise** (TPE, PME), **un entrepreneur** (création d'une entreprise en cours) qui justifie un partenariat avec un centre de compétences dans le cadre du projet présenté.

→ Un **organisme ou un professionnel de santé ou du monde médico-social** qui justifie un partenariat avec un centre de compétences dans le cadre du projet et/ou une entreprise.

Les candidats doivent impérativement présenter :

- Un projet en phase de recherche et développement avancée (commercialisation à horizon 3-4 ans) ;
- Répondant aux besoins des personnes âgées et/ou de leurs aidants ;
- Répondant à l'une des thématiques de la Bourse Charles Foix édition 2012 (Cf. Appel à Projet) ;
- Le dossier de candidature daté et signé envoyé avant la date-limite de l'appel à projet ;
- Un règlement des frais de gestion du dossier de candidature de 150 euros (*nous consulter pour les modalités spécifiques de règlement pour les institutions publiques*).

Les anciens lauréats de la Bourse Charles Foix peuvent déposer un nouveau dossier de candidature concernant un projet différent ou présentant de nouveaux développements significatifs.

Si un de ces critères d'éligibilité n'est pas respecté alors le dossier de candidature sera systématiquement refusé.

Article 2 : Procédure d'inscription

Un dossier de candidature est à télécharger sur le site internet de SOLIAGE (www.soliage.com) et à renvoyer dûment rempli et signé par mail, courrier postal ou en main propre avant le vendredi **14 Septembre 2012**. Tout dossier déposé hors délai ou non signé ne sera pas retenu.

Ce dossier de candidature est composé de 5 parties distinctes :

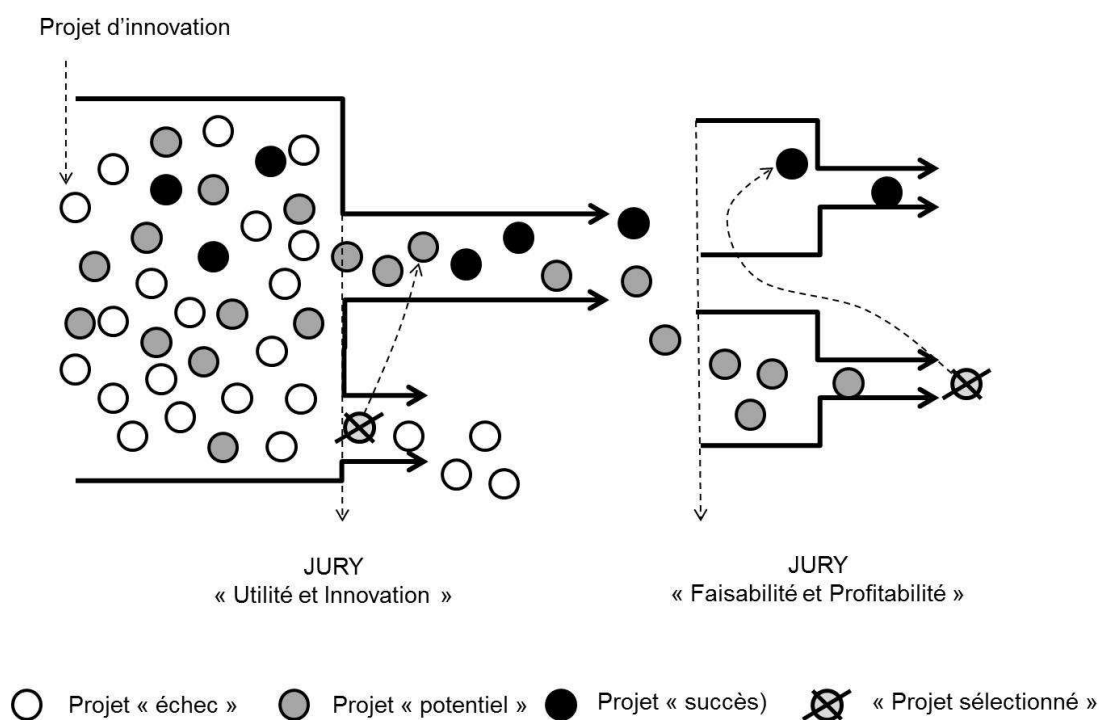
1. Identité du candidat ;
2. Eléments de preuves d'utilité ;
3. Eléments de preuves d'innovation ;

4. Eléments de preuves de faisabilité (conceptuelle, financière, temporelle, matérielle, humaine) ;
5. Eléments de preuves de profitabilité (ou service rendu).

Ce dossier de candidature présente l'ensemble des 22 éléments de preuve de valeur, d'innovation et de concept du modèle « Système de sélection et d'Accompagnement de Projets d'Innovation en GERontechnologie » (SAPIGE®).

SELECTION DES CANDIDATS

Les candidats sont sélectionnés au travers du Système SAPIGE® conçu et développé par SOLIAGE. Ce système intègre une procédure de sélection composé de deux filtres (« Utilité et Innovation » et « Faisabilité et Profitabilité ») comme l'illustre le schéma suivant.



Présentation de la procédure de sélection des candidats de la Bourse Charles Foix
(tiré de SAPIGE®, 2012 - tous droits réservés).

Article 3 : Jury « Utilité et Innovation »

Le jury « Utilité et Innovation » est composé d'experts qui étudient l'ensemble des dossiers déposés à SOLIAGE et répondant aux critères d'éligibilité.

Ces experts sont des spécialistes de l'innovation et des acteurs stratégiques du marché de la gérontechnologie (connaissance des besoins, des usages, des dysfonctionnements, des produits et/ou services existants).

Chaque expert évalue les dossiers de candidature à l'aide des critères d'évaluation d'utilité et

d'innovation d'une grille universelle.

Ensuite ces experts se réunissent lors du jury « Utilité et Innovation » pour sélectionner les projets qui sont jugés collectivement utiles et innovants.

Un avis est émis pour chaque projet retenu ; il est transmis au candidat et aux experts du deuxième jury « Faisabilité et Profitabilité ». Dans cet avis, les experts pourront demander des compléments d'informations. Les porteurs de projets retenus suite à cette étape seront convoqués à une audition en septembre 2012 pour présenter leur projet aux experts du jury « Faisabilité et Profitabilité ».

Les candidats non retenus à l'issue de ce premier jury auront l'opportunité de soumettre leur dossier de candidature à une des SOLIAccueil afin d'avoir un diagnostic des forces et des manques à combler de leur projet d'innovation.

Article 4 : Jury « Faisabilité et Profitabilité »

Le jury « Faisabilité et Profitabilité » est composé d'experts qui étudient l'ensemble des dossiers de candidature sélectionnés par le jury « Utilité et Innovation ». Le Jury « Faisabilité et Profitabilité » reçoit l'ensemble des candidats sélectionnés.

Les experts de ce jury sont des spécialistes de l'innovation et des acteurs stratégiques du marché de la gérontechnologie et de l'autonomie (connaissance des modèles économiques, chef d'entreprises, financeurs de l'autonomie).

Chaque expert évalue les dossiers de candidature selon des critères d'évaluation de faisabilité et de profitabilité en s'appuyant sur une grille universelle.

Ensuite ces experts se réunissent lors du jury « Faisabilité et Profitabilité » pour auditer chaque candidat et sélectionner les projets qui sont jugés collectivement faisables et profitables.

Les candidats présentent leur projet en 10 minutes, puis un temps d'échanges de 10 minutes permet de répondre aux questions.

Les lauréats de la Bourse Charles Foix sont les projets d'innovation qui ont démontré un potentiel de succès important sur le marché : *le projet est utile, innovant, faisable et industrialisable et créateur de profits pour l'entreprise ou la future entreprise, la personne âgée et ses aidants et plus largement la société et le territoire.*

Les candidats non lauréats auront l'opportunité de soumettre leur dossier de candidature à une des SOLIAccueil afin d'avoir un diagnostic des forces et des manques à combler de leur projet d'innovation.

Article 5 : Indicateurs d'évaluation

Pour l'attribution des bourses, les jurys jugeront les projets selon 4 indicateurs d'évaluation présentés dans le tableau suivant.

Indicateurs d'évaluation	Définition
Utilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent le potentiel du projet d'innovation en termes de couverture d'usage. Cette preuve vise à démontrer que le projet d'innovation permet de résoudre des situations de dysfonctionnement, d'inconfort de vie de la personne âgée.
Innovation	Elle est constituée d'éléments qui démontrent le positionnement du projet d'innovation, son degré d'innovation et de revendication du projet d'innovation comparativement à des solutions existantes en cours de développement ou déjà commercialisées sur le marché.
Faisabilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent comment l'idée, la solution conceptuelle ou le prototype fonctionne ou va fonctionner de manière effective dans les situations attendues et spécifiées par des simulations, par des validations in situ et le processus de conception qui implique parfois les utilisateurs. Cette preuve présente également les actions qui vont permettre de concevoir une solution faisable et industrialisable.
Profitabilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent que le projet d'innovation est profitable en termes de chiffre d'affaires pour le porteur de projet, de confort et de qualité de vie pour l'utilisateur et plus largement que le projet d'innovation contribue à une efficacité de système sanitaire (optimisation des services, réduction des coûts, etc.).

Présentation des indicateurs d'évaluation de la Bourse Charles Foix
(tiré de SAPIGE®, 2012 - tous droits réservés).

MODALITES DE REMISE DE LA BOURSE CHARLES FOIX EDITION 2012

Article 6 : Attribution de la Bourse Charles Foix

Le montant de la Bourse Charles Foix est fixé entre 5 000 et 15 000 €. La dotation attribuée au lauréat est déterminée par le deuxième jury « Faisabilité et Profitabilité ». Le jury, par procès-verbal, fait part de sa décision à l'issue des auditions au lauréat.

Article 7 : Remise officielle de la Bourse Charles Foix

L'ensemble des projets sélectionnés pour le jury « Faisabilité et Profitabilité » seront cités lors de la remise de la Bourse Charles Foix et un bref descriptif sera publié sur le site www.soliage.com

Le lauréat de la Bourse Charles Foix édition 2012 sera convoqué pour présenter son projet d'innovation lors d'une manifestation regroupant de nombreux acteurs du marché : le Salon des services à la personne le 29 Novembre 2012. A cette occasion, il recevra la Bourse Charles Foix édition 2012.

Les résultats sont diffusés aux partenaires et aux médias par communiqué de presse.

SUIVI DES LAUREATS

Article 8 : Engagements du lauréat

Le lauréat s'engage à utiliser la totalité de la somme versée selon le plan de financement présenté dans le dossier de candidature dans un délai de 12 mois.

Le lauréat s'engage à participer à un entretien à mi-parcours pour réaliser un bilan du développement de son projet d'innovation avec l'animateur de SOLIAGE suite au premier versement de la Bourse Charles Foix.

Le lauréat s'engage à fournir un rapport final expliquant les études et les résultats du projet d'innovation. Ce rapport explique et justifie également l'ensemble des dépenses du projet d'innovation, en particulier, du second et dernier versement de la Bourse Charles Foix.

Article 9 : Modalités de versement

La Bourse sera versée à la structure identifiée dans le dossier comme porteuse du projet. Il ne pourra pas y avoir de recours ultérieur. Le lauréat doit produire un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

50% du montant attribué sera versé suite à la décision du jury.

Le solde sera versé à l'issue de l'entretien de mi-parcours ou après 12 mois maximum:

- sous réserve que le projet soit mené conformément au prévisionnel ;
- après examen de l'avancée des travaux (sur présentation du porteur de projet).

Si le projet est abandonné avant le début des travaux, le lauréat s'engage à rembourser SOLIAGE des sommes versées.

En cas de non-respect des engagements du lauréat définis dans le présent règlement, en particulier si le candidat ne se manifeste pas dans les 12 mois suivant la remise du premier versement de la bourse, le litige sera porté devant le comité de suivi de la Bourse Charles Foix. L'association SOLIAGE se réserve le droit d'entamer une opération en recouvrement de créances à l'égard du lauréat.

Article 10 : Suivi par la grappe d'entreprises SOLIAGE

Il est proposé au lauréat d'être suivi par SOLIAGE pendant une période de 12 mois. L'obtention de la Bourse Charles Foix permet au porteur de projet d'être pendant 2 ans membre de SOLIAGE à titre gracieux.

Le lauréat pourra ainsi bénéficier des conseils des membres de SOLIAGE (industriels, professionnels de santé, centres de compétences, associations d'usagers). En pratique, le lauréat lorsqu'il sera mis en relation par l'animateur de SOLIAGE pourra :

- rencontrer l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du marché de la gérontechnologie,
- compléter sa connaissance des usages, conditions de vie, pathologies et besoins des personnes âgées,
- se positionner par rapport à la concurrence,
- préciser son *besoin idéal* à combler,
- réduire de manière utile son projet d'innovation à un *périmètre d'ambition* porteur de valeur,

- définir et affiner son cahier des charges fonctionnel du produit ou service en gérontechnologie,
- affiner le développement et la mise au point de son projet d'innovation,
- réaliser des tests en conditions réelles (souvent très délicat et possiblement coûteux en gérontechnologies),
- définir le niveau de brevetabilité de sa solution (ou *concept*) retenue,
- et connaître les mécanismes des systèmes de remboursement sous-jacents pour définir un ou des scénarios de son modèle économique assurant une pérennité et un succès de son produit sur le marché.

SOLIAGE a également pour finalité de permettre à ses acteurs de mutualiser des ressources (plateforme collaborative, show-room, veille technico-économique, etc.) et finalement de rendre le territoire francilien innovant, attractif et compétitif en permettant la rencontre des offres et des demandes.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Article 11 : Protection intellectuelle

Les candidats doivent prendre toute disposition nécessaire pour assurer la protection juridique des travaux qu'ils présentent au titre de la Bourse Charles Foix.

Article 12 : Confidentialité

Les membres des jurys et toute personne impliquée dans l'organisation de la Bourse Charles Foix s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles des projets présentés dans le cadre de la Bourse Charles Foix.

Un engagement de confidentialité et de non-divulgaration est signé par chaque membre du jury et le personnel de SOLIAGE.

Article 13 : Communication

Le lauréat s'engage à mentionner la Bourse Charles Foix par l'apposition de son logo sur les différents documents de communication relatifs au projet récompensé.

Il autorise les partenaires de la Bourse Charles Foix et SOLIAGE à communiquer sur le projet, dans la limite de la partie communicable renseignée dans le dossier de candidature.

Pour toute communication plus détaillée, l'aval du lauréat sera nécessaire.

DISPOSITIONS LEGALES

Article 14 : Cas d'annulation du bénéfice de la Bourse Charles Foix

Le non-respect des obligations dérivant de l'ensemble des articles précédents entraîne la nullité de toute délibération des deux jurys.

En tout état de cause, les responsabilités de SOLIAGE et des membres des deux jurys ne sauraient être

engagées en cas de fraude des candidats, soit à leur égard, soit à l'égard de tiers.

La violation d'une clause du présent règlement pourra engendrer l'annulation du bénéfice de la Bourse Charles Foix.

CONTACTS SOLIAGE

SOLIAGE
11 rue Pierre Rigaud
94 200 Ivry sur Seine

Benjamin ZIMMER
benjamin.zimmer@solilage.com
Tél. : 09 54 23 08 85